

# PROMOTIONS AU CHOIX de GRADE 2019 IEEAC

*Décret 71-917 du 8 novembre 1971 modifié*

Grade actuel	Grade d'avancement	Taux	Conditions à remplir
<b>PRINCIPAL</b>	<b>HORS CLASSE</b>	non disponible	<p>Conditions au 01/01/2019 :</p> <p>Ingénieurs de classe principale ayant atteint depuis 1 an le 8<sup>ème</sup> échelon de leur grade, ayant exercé durant les 15 ans qui précèdent la date d'établissement du tableau d'avancement au moins 2 fonctions d'encadrement ou d'expertise ouvrant droit à détachement dans un emploi CSTAC (ou supérieur) et justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit d'un détachement de 4 ans sur les 10 ans précédant l'établissement du tableau d'avancement sur un emploi de CUTAC</li> <li>- Soit de l'exercice durant 9 ans de fonctions ouvrant droit à détachement sur un emploi CUTAC</li> </ul>
<b>NORMAL</b>	<b>PRINCIPAL</b>	16%	<p>Conditions au 31/12/2019 :</p> <p>Ingénieurs de classe normale ayant atteint depuis 1 an au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et justifiant de 6 ans de services effectifs dans le grade.</p>